



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

CAHIER
ENQUETE PUBLIQUE n° EP_SB23/01
du 03/04/2023 au 02/05/2023
Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

la Mairie de :

le service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 03/04/2023 au 02/05/2023 dans :

- Les mairies de BINIC-ETABLES-SUR-MER, CREHEN, FREHEL, HILLION, LAMBALLE-ARMOR, MATIGNON, MORIEUX, PLANGUENOUAL, PLEBOULLE, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLERIN, PLEVENON, PORDIC, SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-JACUT-DE-LA-MER, SAINT-QUAY-PORTRIEUX
- Les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer de SAINT-BRIEUC et PAIMPOL.

N'ont pas fait l'objet d'observations

Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à _____, le _____

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex
Adresse géographique du site :
2 rue du docteur Montjarret – BP94 – 22500 PAIMPOL Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30